

Thierry COURILLON

Père de famille, Citoyen, Ingénieur Procédés travaillant en tant qu'Ingénieur conseil pour des missions ponctuelles de renfort chez des grands donneurs d'ordre (RHODIA, AREVA, ALSTOM, ...) soit en direct soit par l'intermédiaire de cabinets de conseil spécialisé, j'ai décidé de prendre la plume afin de faire part de mon expérience passée sur des projets similaires, même si ces derniers projets furent de moindre envergure.

contact //

Thierry COURILLON

Adresse 6 rue Croix
52130 VOILLECOMTE

Tél. +33 666 835 041

Email Thy.courillon@orange.fr

« PROJET CIGÉO GOUVERNANCE CITOYENNE »

// Expression des besoins

Cigéo est pour moi acté, car la France n'ayant pas d'autres solutions à court et moyen terme, la solution de stockage enterrée, à défaut d'être la meilleure solution, est sans doute la moins mauvaise. Si nous ne pouvons intervenir quant aux choix technologiques, et quant au lieu de mise en œuvre de cette solution technique, nous pouvons encore le faire en ce qui concerne le suivi du projet.

Les élus et autres instances officielles ayant fortement partie liée aux décisionnaires du projet, il est impératif que les citoyens habitant dans les environs (jusqu'à 50 km) puissent être représentés. Parmi ces citoyens, les habitants des petites communes environnantes doivent à mon sens être les principaux concernés, car ce sont eux qui subiront les principaux désagréments, alors que ceux des communes lointaines pourront bénéficier des retombées financières, mais sans les tracasseries quotidiennes.

Je propose donc la création d'une structure de suivi citoyenne, structure dont je me propose ici de présenter les grandes lignes. Considérant les buts et le lieu, j'utiliserais par la suite un acronyme : ASC ou l'Association de Suivi de Cigéo. ■

// Point n°1 : pourquoi l'ASC ?

Le but de l'ASC sera d'être un contre-pouvoir citoyen, gérer par ceux qui auront le plus à pâtir de l'implantation de Cigéo à Bure, je veux parler des habitants des villages environnants.

Il faut que l'ASC soit indépendante des pouvoirs politiques et techniques, et puisse avoir un vrai pouvoir de décision sur tous les aspects du projet qui impacteront les habitants des villages limitrophes. ■

// Point n°2 : objectifs de l'ASC

Les objectifs de l'ASC seront doubles, voire même triples :

1. Gérer les activités annexes liées au chantier

- **avis sur infrastructures**
 - implantation des zones annexes (parkings, bâtiments de services,...)
 - station épuration
 - alimentation en eau
 - transport
- **gestion des logements pour les travailleurs non locaux**
 - établissement de listes de logements
 - aide à la répartition des logements
 - mise en relation des propriétaires et des travailleurs recherchant un hébergement
 - aide à la création de structures d'accueils
- **aide aux travailleurs étrangers / venant de loin**
 - fourniture de traducteurs
 - démarches administratives locales
 - accès aux associations locales (sports, loisirs...)
- **participation aux décisions techniques d'aménagement**
 - audit sécurités réguliers
 - possibilité de prononcer des avis techniques sur les solutions proposées
 - être consultés en permanence sur les choix technologiques

2. Gérer les activités de suivi du fonctionnement du centre

- **remise en état des environs du site après travaux**
 - zones paysagères (bois, prairie...)
 - réparation des dégâts causés aux habitations environnantes
- **gestion du terrain et des ressources**
 - possibilité pour les paysans locaux d'utiliser les prairies en pâturages ou foin
 - possibilité de gérer les terres excavées
 - possibilité de gérer les terres arables
- **avis sur la gestion des containers**
 - nombre, fréquence
 - type de containers
 - mode de stockage
- **suivi du fonctionnement des installations de surface**
 - élimination de l'hydrogène
 - entretien des bâtiments et infrastructures

3. Gérer le suivi du centre après son arrêt

- Éviter que le centre ne sombre dans l'oubli
- Conserver les archives concernant les containers
- Pouvoir assurer l'entretien du centre après sa phase d'exploitation
- Prévoir les investissements nécessaires pour le maintien en fonctionnement des installations sur la durée prévue (100.000 ans !!)

4. Constitution de l'ASC

L'ASC doit pouvoir bénéficier de l'expérience de professionnels, mais également de celle des élus locaux, une partie de ses membres doit donc provenir des « corps constitués »

- 1 représentant de Cigéo avec possibilité de présenter des experts sur des sujets précis, en fonction des besoins, mais experts sans droits de votes
- 1 représentant de chaque département touché en alternance (52, 55 & 88) pour une durée de 1 an, avec 1 suppléant (futur représentant actif ou ex actif), par ex : titulaire du 52, avec suppléant du 55
- 1 représentant de chaque région en alternance (Champagne-Ardenne et Lorraine), avec suppléant de l'autre région
- 1 représentant de chaque conseil municipal de chaque commune touchée à 10 km
- 3 représentants des élus des communes sises dans un rayon de 10 à 25 km
- 3 représentants des élus des communes sises dans un rayon de 25 à 50 km
- 5 citoyens des communes touchées à 10 km
- 5 citoyens des communes touchées à 25 km
- 5 citoyens des communes touchées à 50 km

5. Fonctionnement et financement de l'ASC

L'ASC serait financée par une cotisation égale à 1% du montant du budget regroupant :

- Le budget initial des travaux préliminaires de Bure réalisés jusqu'à présent
- Le montant des travaux du chantier Cigéo
- Le budget de fonctionnement jusqu'à la cessation d'activité

Afin que l'ASC ait les moyens de ses ambitions, le budget du premier exercice serait versé dès la création de l'association, et correspondrait à ce 1% de toutes les sommes engagées jusqu'alors depuis que le projet a vu le jour, y compris les frais de cette enquête d'opinion citoyenne.

De plus, une fois le centre arrêté, il faut prévoir un budget de « mémoire » afin que le centre puisse rester dans les mémoires et ne pas sombrer dans l'oubli.

Le mode de prise de décision de l'ASC se ferait par des votes, avec droits de véto des citoyens. Seuls les citoyens pourraient bénéficier de procurations auprès des personnes absentes, mais aucune procuration ne serait accordée aux élus et membres des corps constitués.

L'ASC pourrait à tout moment embaucher des salariés pour effectuer des missions, mandater des experts, les frais d'expertise étant réglés au prorata des budgets respectifs de l'ASC et de Cigéo. ■

C O N C L U S I O N

Si l'on veut que Cigéo soit une vitrine, un projet accepté par les habitants locaux, il faut rendre le pouvoir décisionnel aux citoyens qui seront chaque jour confrontés aux problèmes liés tant à la construction qu'au fonctionnement de ce centre. Ma proposition n'est qu'une amorce de ce qui doit être fait. Habitant à proximité, je ne veux pas que mon mode de vie soit impacté par des décisions prises par des gens habitants très loin du centre et qui ne seraient pas chaque jour confrontés à cette problématique.

